6.5.2.2. D133 de Trinay à Aschères-le-Marché

Il s'agit d'un itinéraire local et transversal qui relie Artenay et Aschères-le-Marché. Il traverse un paysage d'openfield animé par des bosquets à taille et densité variable qui cadrent ou masquent les vues lointaines. S'y ajoutent les silhouettes des fermes et villages isolés. Ces éléments de paysage indiquent clairement l'appartenance de ce territoire à la Beauce.

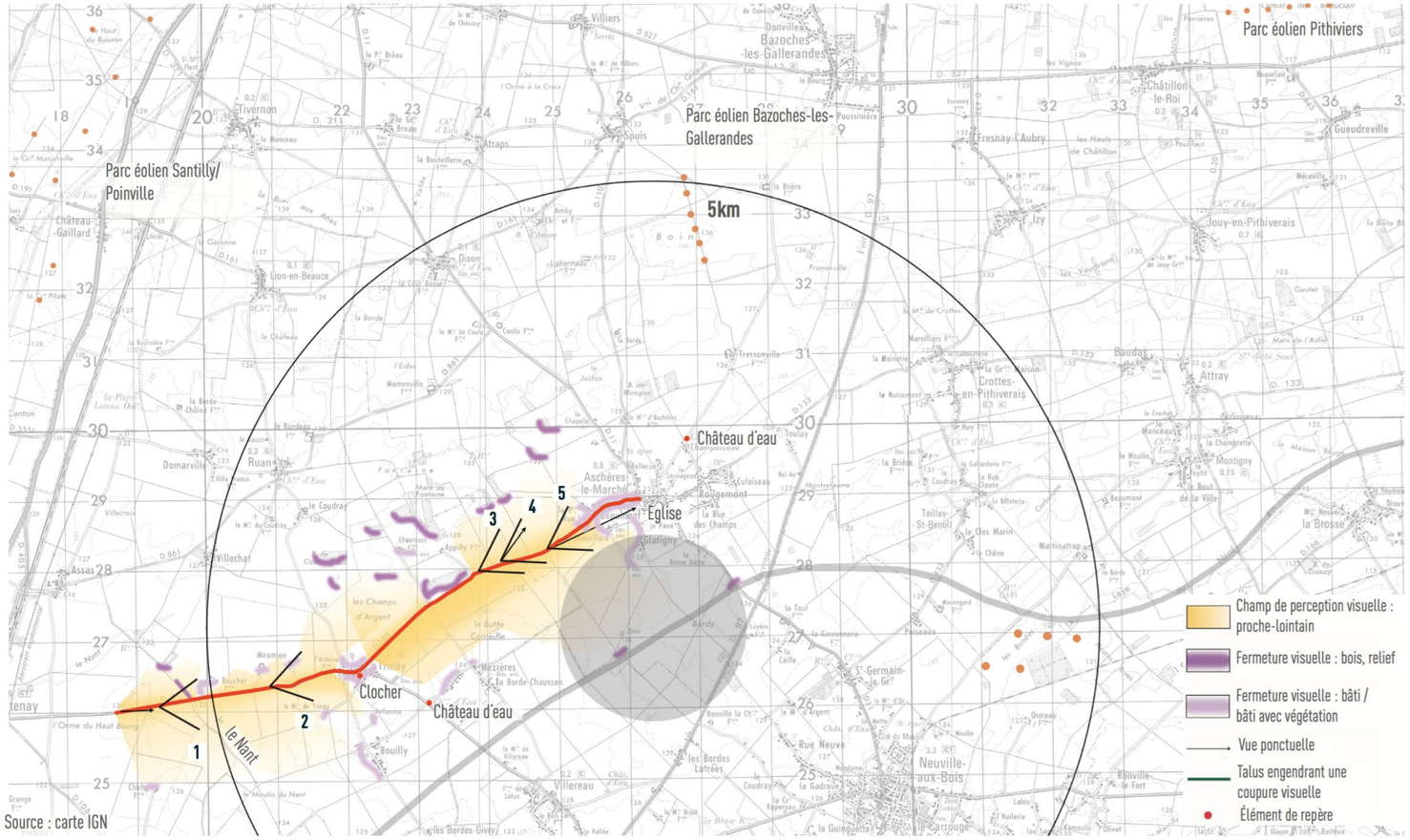

Source : carte IGN

1. Après avoir quitté la périphérie d'Artenay marquée par les silos, les éoliennes et zones d'activités, la route traverse un paysage agricole, où le ruisseau le Nant est devenu une simple fosse sans accompagnement végétal. Au Nord de la route, plusieurs fermes isolées cadrent la vue lointaine, tandis qu'au Sud la plaine agricole s'étend jusqu'à l'horizon lointain.

2. La silhouette de Trinay est compacte et s'étend autour de son clocher central.

3.Entre Trinay et Aschères-le-Marché, la plaine agricole s'étend à perte de vue. Un paysage sans échelle. Des masses végétales et la silhouette boisée d'Aschères-le-Marché forment un ourlet vert à l'horizon lointain.

4. La silhouette étendue d'Aschères-le-Marché semble prolonger et se confondre avec quelques bosquets au Nord. Le parc éolien de Bazoches constitue un trait-union entre les bosquets et la silhouette du bourg.

5. Le clocher et le Métasequoia sont bien visibles et marquent cette entrée d'Aschères-le-Marché. La frange urbaine très végétalisée intègre bien les gros hangars agricoles.

6.5.2.3. La route du blé, circuit touristique

De Chilleurs-aux-Bois à Aschères-le-Marché

Le circuit touristique « la Route du Blé » fait découvrir le plateau beauceron, son patrimoine et le savoir-faire traditionnel et actuel. Un programme d'animation qui est élaboré annuellement propose le long de l'itinéraire des visites de villages, d'exploitations agricoles et des fêtes traditionnelles, etc.

La Route du Blé n'est pas fléchée dans le secteur d'étude. Le tracé a été reporté d'un plan schématique sans indication de route.

Le parcours concerné se qualifie par des séquences très contrastées : au Sud, paysage intime et fermé dans la Forêt d'Orléans, ensuite un passage dans un paysage épuré, et enfin, une traversée de hameaux marqués par leur architecture traditionnelle.

Le tronçon Chamerolles-Chilleurs est bucolique. La Forêt d'Orléans crée un écrin végétal autour du château et à l'approche Sud de Chilleurs.

Ensuite, la route traverse une large plaine à horizon lointain entre Chilleurs et Montigny, où silo et autoroute attirent le regard.

Dans la partie Nord,des séquences urbaines alternent avec des passages ouverts sur le plateau agricole.

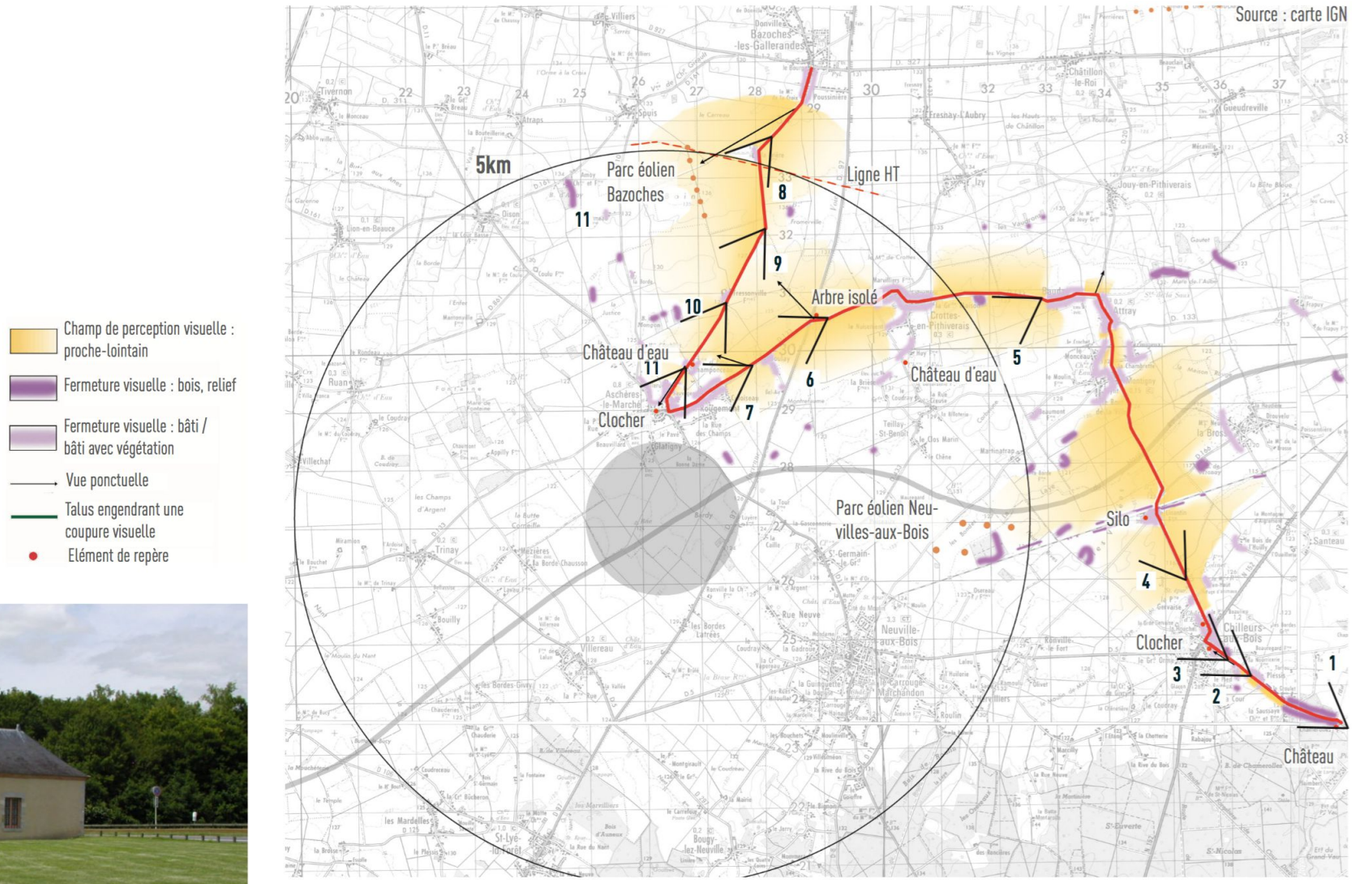

1. Le château de Chamerolles, un point d'attrait important se niche dans la Forêt.

2. L'approche Sud-Est de Chilleurs : la végétation foisonnante met en valeur le patrimoine. L'église n'est visible qu'avec un certain recul par rapport au monument. Des arbres cachent sa silhouette en grande partie.

3. Seul aperçu de l'église avant que les arbres la cachent.

Programme La Route du Blé en Beauce 2015

4. Plaine à horizon lointain et des arbustes indiquant le cours d'eau de la Laye du Sud

5. A la sortie de Baudas, un paysage agricole sans échelle s'étend jusqu'à l'horizon. Le parc éolien de Neuville-aux-Bois y constitue un nouveau point d'appel.

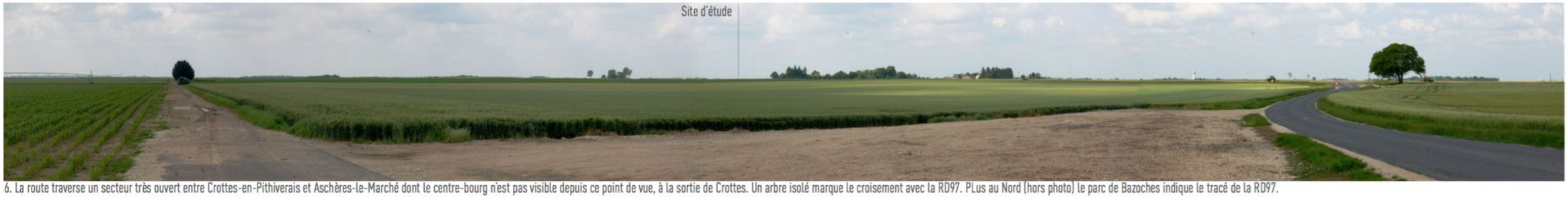

6. La route traverse un secteur très ouvert entre Crottes-en-Pithiverais et Aschères-le-Marché dont le centre-bourg n'est pas visible depuis ce point de vue, à la sortie de Crottes. Un arbre isolé marque le croisement avec la RD97. PLus au Nord (hors photo) le parc de Bazoches indique le tracé de la RD97.

7. A l'entrée Est d'Aschères-le-Marché, le centre-bourg se découvre progressivement en contournant un bosquet. La lisière urbaine très végétalisée permet l'intégration du secteur urbanisé dans l'espace rural. Le parc éolien Santilly/Poinville apparaît à l'horizon, à peine visible.

Zoom : Le clocher est moins marquant depuis cette entrée où il se confond avec la végétation.

Une perception latérale à l'entrée de la commune permet d'apercevoir le parc éolien de Bazoches.

De Bazoches-les-Gallerandes à Aschères-le-Marché

8. Le parc éolien est très prégnant entre Bazoches-les-Gallerandes et Aschères-le-Marché. Dans la première partie du parcours, il s'appuie sur la ligne à haute tension.

9. Ensuite il anime une plaine agricole sans échelle où le bourg d'Aschères-le-Marché n'est pas repérable.

10. En contournant la ferme de Tressonville, la route offre une vue sur la silhouette boisée d'Aschères-le-Marché qui se dessine à l'horizon. Au premier plan, un calvaire typique de la Beauce marquant le carrefour.

11. A la hauteur du château d'eau, on découvre partiellement le village d'Aschères-le-Marché avec le clocher dans l'axe de la route.

6.5.3. Perception des riverains et depuis les lieux de convivialité

A ce stade de l'étude, le secteur pressenti favorable à l'implantation d'un parc éolien (aire de projet) forme un cercle d'un rayon de 2,7 km, majoré d'un kilomètre. Il se situe entre les bourgs d'Aschères-le-Marché, Villereau et Neuville-aux-Bois. Ce chapitre analyse le cadre de vie de ces trois communes en contact direct avec l'aire de projet.

L'analyse des observations statiques permet d'apprécier la qualité du paysage perçu par les riverains qui habitent le territoire concerné, notamment celui en contact direct avec le site du projet ainsi que les lieux de convivialité, comme les places, placettes ou jardins publics.

Les trois communes concernées se caractérisent par leur taille et leur forme urbaine très différentes, mais aucune ne possède un chemin entourant le village.

La forme en étoile d'Aschères-le-Marché est issue d'un développement urbain entre le coeur de bourg et ses hameaux satellites (Beaumont, Beauvillard, Champonceau, Glatigny, Rougement, Rue des Champs, Rue du Pavé). Un urbanisme linéaire s'est mis en place entre le bourg et ces satellites. Ce tissu urbain peu dense le rend sensible face au projet, notamment dans la partie Sud de la commune.

On note également deux espaces de dilatation urbaine sensibles face au projet : places et espaces verts à proximité de la mairie et un espace vert à l'articulation de plusieurs voies d'accès du centre-bourg.

Par ailleurs on trouve six sorties de commune dues à la forme urbaine en étoile, dont trois sorties à fréquentation moyenne (liaison avec la RD97, Trinay et Toury) et une sortie très fréquentée en direction d'Orléans.

Entre les hameaux, des routes de liaison qui ne sont pas accompagnées de maisons offrent des vues sur le clocher et le Métaséquoia (flèche bleue).

La route reliant le centre-bourg à Glatigny s'oriente directement vers le secteur d'implantation. L'analyse des impacts vérifiera si une éolienne s'inscrit dans l'axe d'une portion de route rectiligne (minimum 200 m).

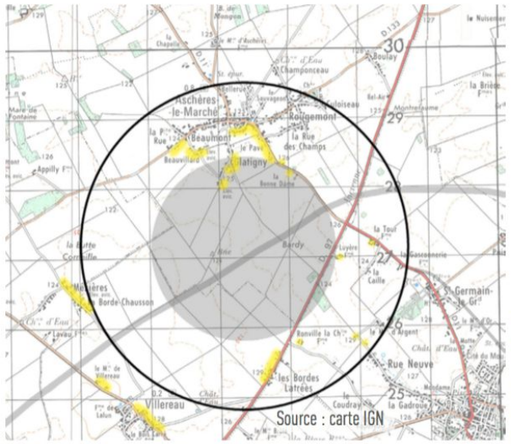

Riverains en frange urbaine et/ou en position isolée, potentiellement sensibles par rapport au projet.

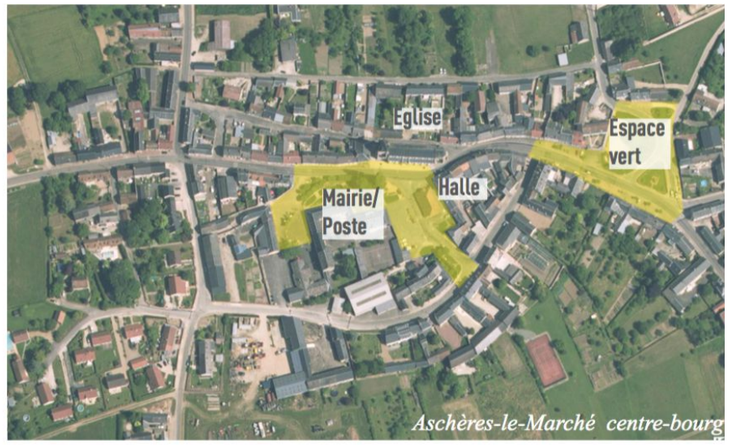

L'analyse cartographique a identifié les sensibilités suivantes des riverains face au projet :

- Peu sensible, écran végétal important, maison non orientée vers projet
- Modérément sensible, écran végétal clairsemé, ouverture potentielle orientée vers projet
- Absence d'écran, maison orientée vers projet

Le bourg de Villereau s'est formé à partir d'un urbanisme linéaire en boucle et montre aujourd'hui un maillage sommaire avec un coeur de village agricole. C'est la frange Est du village qui présente une sensibilité face au projet ainsi que deux poches d'urbanisation hors agglomération, le Moulin de Villereau et la Vallée.

Le hameau La Borde Chausson fait partie de la commune de Villereau dont il a été coupé par l'A19. Il s'agit de plusieurs exploitations avec des maisons d'habitation organisées autour d'une cour ou avec une végétation en limite de propriété.

L'analyse cartographique a identifié les sensibilités suivantes des riverains face au projet :

- Peu sensible, écran végétal important, maison non orientée vers projet
- Modérément sensible, écran végétal clairsemé, ouverture potentielle orientée vers projet
- Absence d'écran, maison orientée vers projet

La frange urbaine Ouest de Neuville-aux-Bois ainsi que plusieurs habitats isolés se situent à la périphérie Est de l'aire du projet.

L'habitat isolé qui est souvent lié à une exploitation agricole, s'organise autour d'une cour avec peu d'ouvertures de façade sur l'environnement.

Le hameau Les Bordes Latrées se greffe sur la RD97. Les maisons bénéficient d'écrins végétaux importants ce qui les rendent moins sensibles face au projet.

Un relief partiellement masquant et des boisements s'intercalent entre l'habitat en frange urbaine de Neuville-aux-Bois et l'aire de projet.

Sources : geoportail

Frange Ouest de Neuville-aux-Bois

Les Bordes Latrées

L'analyse cartographique a identifié les sensibilités suivantes des riverains face au projet :

- Peu sensible, écran végétal important, maison non orientée vers projet
- Modérément sensible, écran végétal clairsemé, ouverture potentielle orientée vers projet
- Absence d'écran, maison orientée vers projet

6.6. Reconnaissance sociale

6.6.1. Attrait touristique

Le territoire concerné n'est pas très dynamique en matière de tourisme. Un seul site de renommée se trouve à 5 km de l'aire de projet : le Château de Chamerolles qui fait partie du circuit touristique « La Route du Blé en Beauce ». Il s'agit d'un circuit touristique qui parcourt la Beauce sur des itinéraires fléchés à l'Ouest et non fléchés aux abords du secteur d'étude. Il a pour objectif de promouvoir les paysages de la Beauce, son patrimoine et le savoir-faire traditionnel et actuel.

La plupart des sites d'attrait culturel, patrimonial ou sportif se trouvent dans la forêt d'Orléans et le Val de Loire, et dans une moindre mesure autour de Pithiviers. La forteresse d'Yèvre-le-Châtel, dans la vallée de la Rimarde, se situe à une vingtaine de kilomètres.

On observe également une faible offre d'hébergement dans l'aire d'étude.

- Edifices et sites à visiter

Château et jardin de Chamerolles à Chilleurs-aux-Bois
Château de la Luzerne à Chambon-la-Forêt
Château Denainvilliers à Dadonville
Château de Bellecour à Pithiviers
Château de l'Ardoise à Pithiviers
Moulin de pierre à Artenay
Moulin à vent de l'Epinaie à Rebréchien
Moulin à vent horizontal à Dadonville
Arboretum des Grandes Bruyères à Ingrannes
Exposition de roses anciennes à Pithiviers-le-Vieil Eglise Saint-Salomon à Pithiviers
La Collégiale Saint Georges à Pithiviers
Tour pigeonnier de la commanderie à Boigny-sur-Bionne

- Musée, site historique et traditionnel

Musée du parfum à Chamerolles
Musée beauceron du Grand Bréau à Tivernon
Musée des transports à Pithiviers
Musée archéologique et paléontologique à Artenay
Musée du Théatre Forain à Artenay
Musée des Métiers et Légendes de la Forêt d'Orléans, à Loury
Musée animé, la Maison du Père Mousset, à Vrigny
Centre archéologique et historique à Neuville
Motte féodale La Butte Noire à Bougy-les-Neuville
Site gallo-romain à Pithiviers-le-Vieil

- Site à fort enjeu touristique hors périmètre d'étude

Forteresse médiévale à Yèvre-le-Châtel

- Circuit touristique

La Route du Blé en Beauce

- Activités sportives et récréatives

Randonnées : GR 3B, GR 32
Cyclotourisme : 3 circuits dans la forêt d'Orléans
Aérodrome à Pithiviers

Sources : carte touristique du Loiret et de l'Eure-et-Loir, 2015, Cahier pratique- Tourisme magazine 2015, à vélo dans le Loiret, CDT du Loiret et Eure-et-Loir; La Route du Blé en Beauce 2015

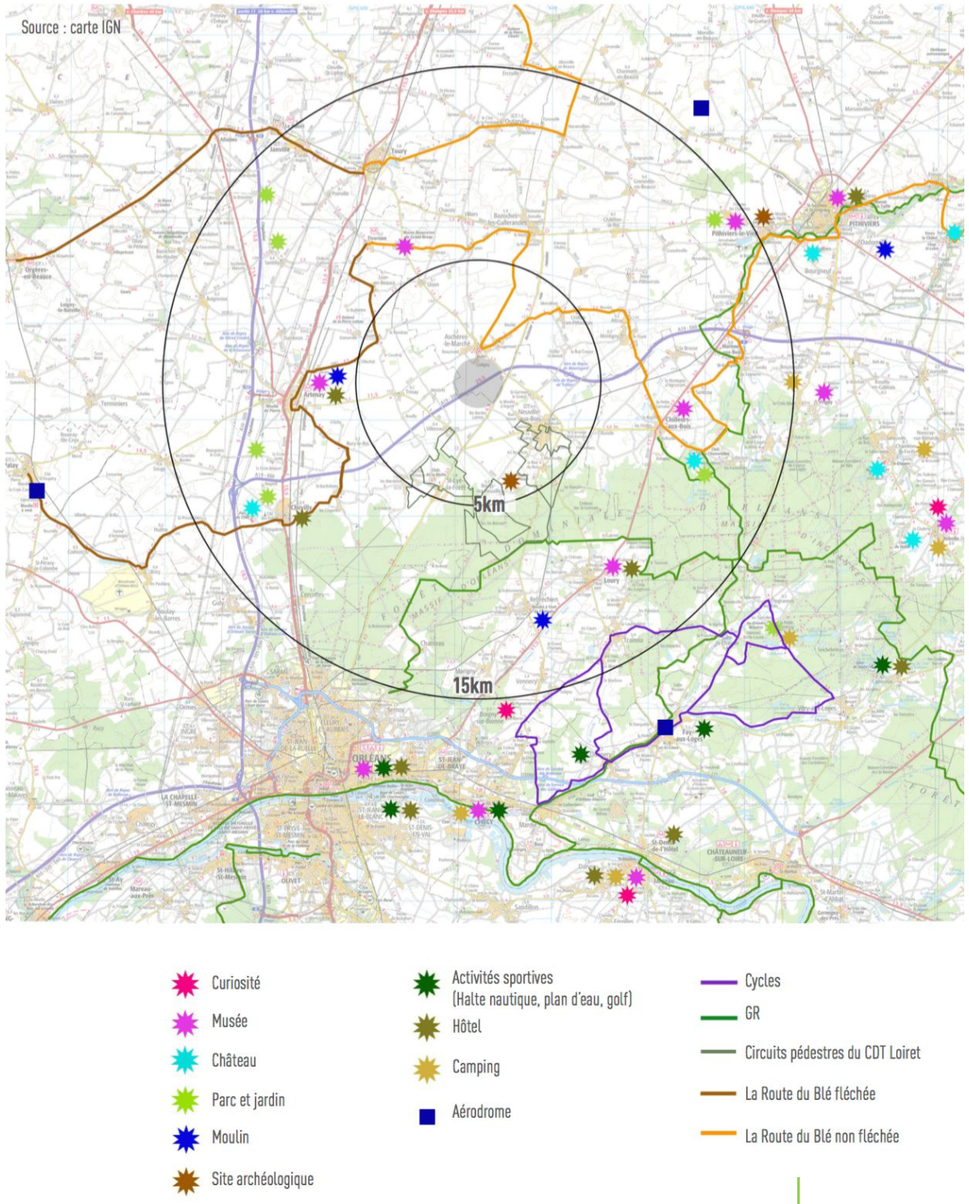

6.6.2. Patrimoine

Le patrimoine protégé se répartit essentiellement sur la partie Nord de l'aire d'étude avec un semis lâche et distendu.

Au Sud, la forêt d'Orléans protège le patrimoine d'une co-visibilité sur la moitié du périmètre d'étude.

Deux monuments historiques protégés se situent dans l'aire immédiate, au coeur du centre-bourg d'Aschères-le-Marché.

En périmètre proche, les impacts sont les plus forts. Pour cela le patrimoine proche et son rapport avec le site d'étude ont été étudiés sur le terrain, ce qui a permis de définir des niveaux d'enjeu selon la position du monument, son environnement proche et sa reconnaissance. Trois niveaux ont ainsi été identifiés : enjeu faible, enjeu modéré, enjeu fort.

Le patrimoine à reconnaissance régionale, comme le château de Chamerolles, la forteresse d'Yèvre-le-Châtel et la flèche de l'église Saint Salomon à Pithiviers, a également fait l'objet d'une analyse particulière.

Aschères-le-Marché : la halle est entourée de bâtiments et l'église se situe au coeur de la ville ce qui rend une co-visibilité avec le projet difficile.

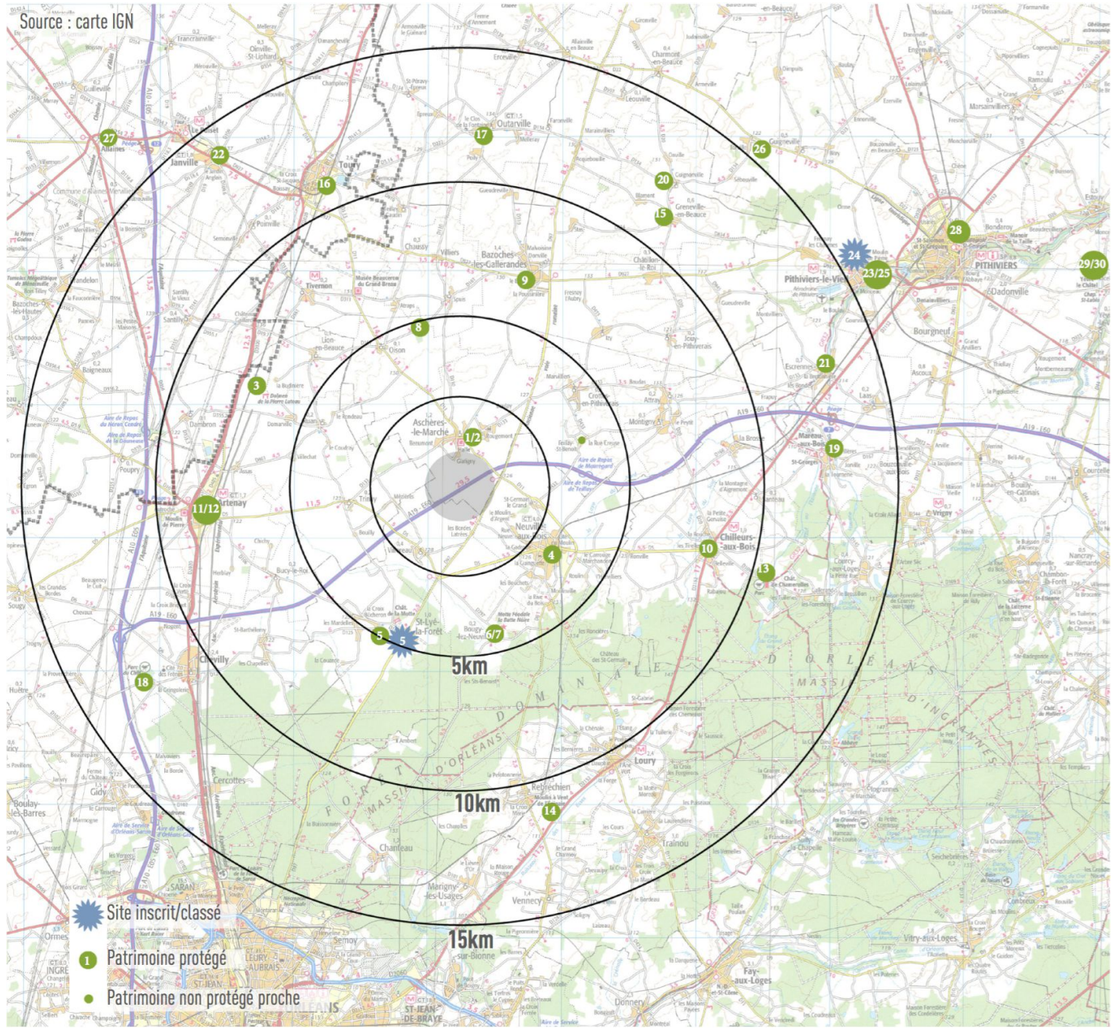

Eglise de Neuville-aux-Bois entourée d'un tissu urbain dense et de petites placettes. Peu de risque de co-visibilité avec le projet.

Bougy-lez-Neuville : l'église St. Sulpice se situe au coeur du bourg. Le contexte environnant masque la vue en direction du projet.

Teillay-St.-Benoît : sa situation isolée et le contact direct avec le secteur naturel et agricole rendent cette église sensible (non classée MH).

Saint-Lyé-la-Forêt : La propriété privée du Château de la Motte, site classé, est entourée d'une végétation épaisse. Le château et son parc sont très peu visibles depuis l'extérieur.

Bougy-lez-Neuville : La motte féodale 'La Butte Noire' couverte d'arbres est entourée de champs. Elle ne se distingue pas des bois environnants. Le projet se situe derrière le bosquet à l'horizon lointain.

N°	Commune	Patrimoine	Protection	Motif	Propriété	Aire de mise en scène	Enjeu	Distance en km
	Périmètre rapproché, entre 0 à 2 km							
1	Aschères-le-Marché	Marché couvert	MH	Halle y compris dallage	publique	centre-ville, place	fort	0,44
2	Aschères-le-Marché	Eglise Notre Dame	MH	Clocher et abside	publique	centre-ville parvis	fort	0,48
	Périmètre proche, entre 2 à 5 km							
3	Ruan	Dolmen de la Pierre Luteau	MH	Dolmen	publique	champ	faible	2,1
4	Neuville-aux-Bois	Eglise St.Symphorien	MH	Eglise	publique	centre-ville	faible	2,8
	Teillay-Saint-Benoît	Eglise	Néant	Eglise	publique	entre 2 hameaux, espace rural	modéré	3,4
5	Saint Lyé-la-Forêt	Château de la Motte	MH, Site classé	Cour, douves, élévation, toiture	privé	écrin végétal	modéré	4
6	Bougy-les-Neuville	Motte féodale dénommée La Butte Noire	MH	Motte féodale	privé	frange urbaine	modéré	4,2
7	Bougy-les-Neuville	Eglise Saint Sulpice	MH	Porche	publique	centre-bourg	faible	4,5
8	Oison	Château d'Amoy	MH	Parc,logis,douves,tour	privé	écrin végétal	modéré	4,5
	Périmètre éloigné, entre 5 à 10 km							
9	Bazoches-les-Gallerandes	Eglise Notre-Dame	MH	Eglise	publique	centre-ville	faible	7
10	Chilleurs-aux-Bois	Eglise Saint-Pierre	MH	Eglise	publique	centre-ville	faible	8,3
11	Artenay	Ancienne prison	MH	Bâtiment début 19e siècle	publique	centre-ville	faible	8,5
12	Artenay	Moulin à vent des Muets	MH	Tour circulaire	publique	périphérie péri-urbain	faible	8,9
13	Chilleurs-aux-Bois	Château de Chamerolles	MH	Puits, douves, jardins miroir d'eau, fossé, élévation, toiture, terrain	publique	orée du bois	faible	10
	Périmètre très éloigné, entre 10 à 15 km							
14	Loury	Moulin à vent de l'Epinay	MH	Moulin	privé	écrin végétal	faible	11
15	Greneville-en-Beauce	Eglise de Greneville	MH	Chœur	publique	centre-bourg	faible	11,3
16	Toury	Eglise St.Denis	MH	Eglise	publique	centre-ville	faible	11,5
17	Outarville	Eglise St. Aignan	MH	Eglise	publique	centre-bourg	faible	11,8
18	Chevilly	Château	MH	Chapelle, allée, parc, jardin régulier, cour, communs, élévation, terrain, toiture, bâtiment	privé	écrin végétal	faible	12
19	Mareau-aux-Bois	Eglise St.Georges	MH	Eglise	publique	centre-bourg	faible	12
20	Greneville-en-Beauce	Eglise St Félix de Guignonville	MH	Clocher et abside	publique	centre-bourg	faible	12,5
21	Escrennes	Eglise Saint-Lubin	MH	Eglise	publique	frange urbaine au Nord	faible	13
22	Janville	Eglise St. Etienne	MH	Eglise	publique	centre-bourg	faible	14
23	Pithiviers-le-Vieil	Ancien château de Montguignard	MH	Sous-sol	privé	écrin végétal	faible	14
24	Pithiviers-le-Vieil	Propriété de Monceau	Site inscrit	Parc	publique	écrin végétal	faible	15,2
25	Pithiviers-le-Vieil	Eglise St. Gervais et Saint Protais	MH	Eglise	publique	centre-ville	faible	15,7
26	Guigneville	Eglise St Hilaire	MH	Eglise	publique	frange urbaine Est	faible	16,6
27	Allaines-Mervillers	Ancienne église	MH	Porte	privé	centre-bourg	faible	17
28	Pithiviers	Eglise St.Salomon et St. Grégoire	MH	clocher et tour	publique	centre-ville	enjeu régional	19
29	Yèvre-la-Ville	Eglise Sainte-Brigide	MH	Eglise	publique	centre bourg	enjeu régional	23
30	Yèvre-le-Châtel	Eglise Saint-Gault,Chapelle Saint-Lubin, Château	MH	Eglise, Chapelle, Château : façades et toitures, cour d'honneur, douves	publique	centre bourg	enjeu régional	24

Oison : le Chateau d'Amoy, entouré de mur et de végétation n'est très peu visible depuis l'espace public.

Dolmen de la Pierre Luteau, un MH, témoin des traditions populaires par les nombreuses légendes qui s'y attachent.

Bazoches-les-Gallerandes, Chilleurs-aux-Bois : les églises se situent au centre-bourg.

Artenay, ancienne prison et moulin : absence d'enjeu de co-visibilité

Château de Chamerolles vue en direction du projet : la Forêt d'Orléans constitue une barrière visuelle entre le site et le projet.

Forteresse Yèvre-le-Châtel

Le château de Chamerolles, la forteresse d'Yèvre-le-Châtel et l'église Saint-Salomon à Pithiviers constituent des enjeux régionaux. Cependant, la distance d'éloignement et la situation géographique les rendent moins sensibles face au projet.

6.7. Synthèse de l'état initial

6.7.1. Périmètre éloigné

6.7.1.1. Sensibilité face aux enjeux paysagers

L'aire de projet se situe sur le plateau beauceron qualifié par une grande planéité, une absence de vallée ou de ripisylve. L'habitat regroupé dans des villages compacts est posé comme des îles au milieu de l'océan de cultures. Quelques bosquets en « timbre-poste » ponctuent ces étendues de champs.

L'horizon est lointain et marqué par une grande horizontalité. Il est homogène au Sud, où la Forêt d'Orléans se détache en une ligne sombre de la terre et plus animé au Nord par les parcs éoliens, les silhouettes végétales et lignes à haute tension dans le lointain.

Ce sont les infrastructures routières et ferroviaires qui laissent une empreinte marquante sur ce territoire, comme la RD97, ancienne route romaine, à même le sol, où l'autoroute A19 avec des franchissements qui créent des points de vue surplombant le paysage.

Au Sud, sans transition, la Forêt d'Orléans délimite d'une manière nette le plateau beauceron. La lisière en demi-cercle autour de l'aire de projet dessinant un horizon lointain et sombre. Il s'agit d'une forêt dense et compacte avec peu de clairières.

Ce paysage d'openfield, épuré, permet d'accueillir sans heurt un parc éolien, sans bouleverser les structures paysagères existantes. Cependant, la proximité d'autres parcs éoliens doit être prise en compte pour créer un projet cohérent en intégrant les nouveaux points d'appel.

6.7.1.2. Sensibilité face au patrimoine

Le patrimoine se répartit essentiellement sur la partie Nord de l'aire d'étude avec un semis lâche et distendu.

Au Sud, la forêt d'Orléans protège le patrimoine d'une co-visibilité sur la moitié du périmètre d'étude.

Deux sites à enjeu régional se trouvent hors périmètre d'étude. Le travail de terrain n'a pas identifié une co-visiblité avec la forteresse d'Yèvre-le-Châtel, qui se situe à plus d'une vingtaine de kilomètres. La flèche de Pithiviers n'a été vue que sur un axe routier menant à Pithiviers. Cependant, elle n'est pas prégnante et se confond avec d'autres éléments verticaux dans le lointain.

Le château de Chamerolles et son parc présente également un enjeu régional. Il se niche dans la Forêt d'Orléans qui le protège des co-visibilités.

Compte tenu de leur forte reconnaissance sociale, l'analyse de ces monuments protégés sera approfondie dans le chapitre impact.

En résumé, le périmètre lointain ne présente pas de sensibilité face au patrimoine.

6.7.2. Périmètre proche

6.7.2.1. Sensibilité face aux enjeux paysagers

Le périmètre proche présente les mêmes structures paysagères que le secteur éloigné. Cependant, l'arrivée de l'autoroute A19 a bouleversé le territoire concerné. Quoique son tracé ne reste que peu perceptible dans le paysage d'openfield, il n'en est pas moins le cas de ses ouvrages connexes. Les giratoires avec leur mât d'éclairage et les franchissements rétablissant les routes locales créent de nouveaux éléments dans le paysage rural. Ils le rendent davantage urbain et industriel, comme c'est le cas à proximité de l'aire du projet.

Cette urbanisation du territoire est également visible en périphérie Nord de Neuville-aux-Bois où l'on note plusieurs zones d'activités (industrielles, commerciales ou artisanales) installées récemment.

L'échelle du paysage et ses récentes mutations confirment la capacité du territoire concerné à accueillir un parc éolien sans heurt dans un paysage dynamique.

D'autres parcs éoliens ont vu le jour ces dernières années. Les parcs du Pithivierais et Santilly/Poinville ne restent que peu visibles dans le lointain, tandis que le parc de Bazoches crée un nouveau point d'appel important qu'il faut prendre en compte dans le présent projet. S' y ajoutera le projet accordé de Neuville-aux-Bois.

6.7.2.2. Sensibilité face au patrimoine

Deux monuments historiques protégés se situent dans l'aire immédiate, entre 0 et 2 km : le marché couvert et l'église Notre-Dame au centre-bourg d'Aschères-le-Marché. Ils doivent être observés avec une grande vigilance et notamment la co-visibilité entre le motif paysager composé de l'église et du Métaséquoia depuis les routes d'accès au hameau de Glatigny.

Le patrimoine protégé et le site classé du périmètre proche (2 à 5 km) sont à sensibilité variable face au projet. Il s'agit d'une part de monuments religieux au coeur de ville ou village. Les clochers d'églises sont peu élevés et n'émergent pas de manière marquante de la silhouette des zones habitées. L'église de Teillay-St. Benoît, non protégée, constitue une exception. Installée entre deux hameaux, en grande partie en contact direct avec le paysage agricole, elle présente une sensibilité vis-à-vis du projet.

D'autre part, les monuments en limite de zones agglomérées ou en plein champ présentent une sensibilité modérée, grâce à leurs écrins végétaux.

Enfin, le dolmen de la Pierre Luteau à Ruan classé MH, est un témoin des traditions populaires par les nombreuses légendes qui s'y attachent. Le projet éolien n'altère pas le lien entre l'objet et les légendes. Il présente une faible sensibilité.

6.7.3. Sensibilité face au cadre de vie et tourisme

L'aire d'étude est traversée par un circuit touristique important : La Route du Blé. Elle fait découvrir le plateau beauceron, son patrimoine et le savoir-faire traditionnel et actuel. La route du blé approche également des parcs éoliens en activité. Un programme d'animation qui est élaboré annuellement propose le long de l'itinéraire des visites de villages, d'exploitations agricoles et des fêtes traditionnelles, etc.

La Route du Blé n'est pas fléchée dans le secteur d'étude. Le parcours proposé par un dépliant est contrasté, notamment dans la partie Nord du territoire concerné, des séquences urbaines alternent avec des passages ouverts sur le plateau agricole tandis qu'au Sud elle se rapproche de la périphérie Nord peu qualifiée de Neuville.

Un projet éolien peut apporter un aspect de modernité dans un parcours touristique et créer un point d'attrait. De ce fait, il ne constitue pas un bouleversement dans l' attractivité touristique du territoire concerné.

A ce stade de l'étude, le secteur pressenti favorable à l'implantation d'un parc éolien (aire de projet) forme un cercle d'un rayon de 2,7 km, majoré d'un kilomètre. Les franges urbaines des bourgs d'Aschères-le-Marché, Villereau et Neuville-aux-Bois sont potentiellement sensibles par rapport au projet, et notamment le bourg d'Aschères-le-Marché qui se situe à peine à deux kilomètres du site de projet. De surcroît, il s'étend sous forme d'étoile.

Un urbanisme linéaire s'est mis en place entre le bourg et les hameaux satellites. Ce tissu urbain peu dense le rend sensible face au projet, notamment dans la partie Sud de la commune.

Par contre, aucune des trois communes ne bénéficie d'un chemin entourant le village et l'analyse cartographique a souvent identifié des écrans végétaux importants autour des propriétés en lisière urbaine où des maisons non orientées vers le projet.

Une grande vigilance est également à observer vis-à-vis deux espaces publics de cette même commune.

Le chapitre impact approfondira les aspects de surplomb depuis les espaces publics, la saturation visuelle de l'horizon, l'inscription d'une éolienne dans l'axe d'une portion de rue rectiligne et le pourcentage de sorties du village (routes) d'où l'on voit des éoliennes à moins de 10 km.

Enfin, les fermes traditionnelles s'organisent autour d'une cour fermée avec peu d'ouverture de fenêtres vers l'extérieur. Cependant, les extensions d'habitat récentes ne suivent plus cette implantation traditionnelle.

En résumé, le périmètre proche montre une sensibilité faible face au tourisme et forte face au cadre de vie de la population locale.

Carte de synthèse

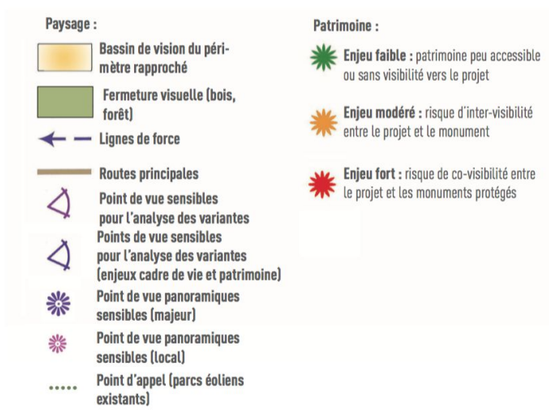

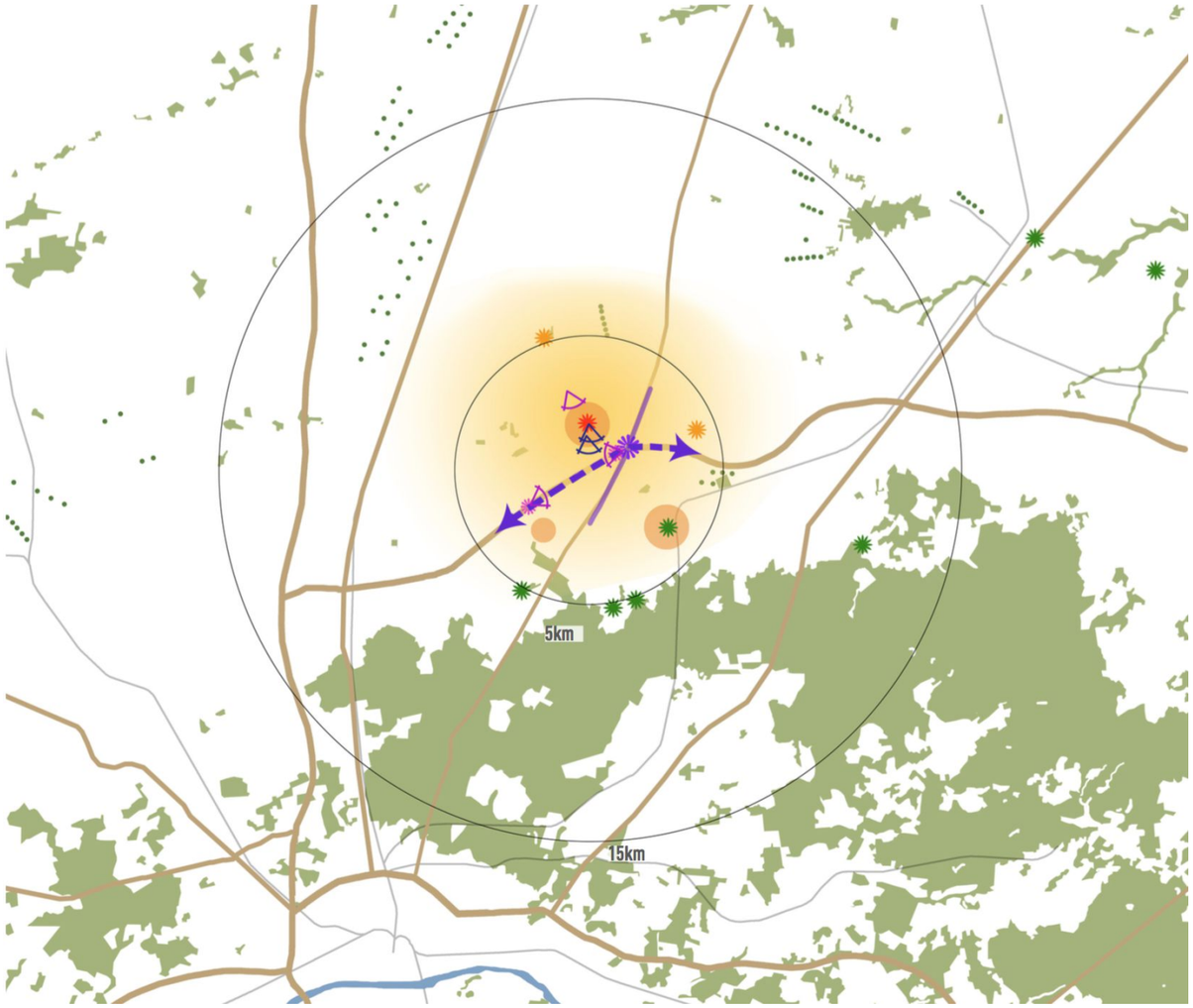

6.8. Impacts

6.8.1. Évaluation des impacts

L'implantation des éoliennes provoque une mutation du paysage. Cette évaluation s'interroge sur sa mutation positive ou négative et comment le projet s'inscrit dans ce paysage.

L'évaluation se réalisera en deux étapes :

- Analyse du projet par rapport aux enjeux paysagers et patrimoniaux,
- Analyse du projet par rapport au cadre de vie (interaction bâti - éolienne) et des effets cumulatifs (encerclement et saturation du paysage).

L'évaluation des impacts visuels prend en compte différents paramètres :

- Distance d'éloignement de l'observateur

L'impact d'un parc éolien sur un paysage varie dans l'espace et s'évalue dans les différentes échelles de perception (proche, rapprochée et éloignée). En général, la prégnance s'accroît avec le rapprochement de l'observateur du site d'implantation.

- L'accessibilité et la fréquentation du site

Axes de communication : les grandes infrastructures constituent les axes de vue privilégiés. Ces infrastructures sont des axes de découverte et de pénétration visuelles et physiques dans le paysage. Pour le touriste ou l'habitant, c'est à partir des autoroutes, nationales, départementales, communales, les chemins de petite randonnée que sera perçu un projet.

Lieux de vie : c'est le rapport de l'homme avec son milieu de vie quotidien qui est questionné, du fait de l'introduction possible de nouveaux éléments dans son paysage. Les villages, places, etc. sont des endroits quotidiens de perception d'un projet ; les éoliennes doivent y être envisagées en tant que futur paysage familier.

Circuits et lieux touristiques liés ou non à un patrimoine ou des sites protégés : ce sont eux qui vont permettre aux gens de passage de découvrir le paysage et potentiellement le site éolien. Le projet ne doit pas dégrader l'image et le caractère emblématique du territoire.

- La sensibilité de l'unité paysagère

Le projet sera évalué en fonction de sa capacité à prendre en compte les composantes et l'organisation générale du paysage.

L'évaluation s'est opérée à partir des points de vue identifiés comme étant sensibles. Des photomontages ont été réalisés permettant de simuler la position et l'apparence du projet.

La grille d'analyse ci-dessous permet de classer les photomontages selon leur effet visuel :

- Impact paysager important : Dans le périmètre proche et rapproché, le projet n'est vu que partiellement. La lisibilité de sa composition en cohérence avec le territoire n'est pas évidente. Dans le périmètre lointain, le projet est perçu dans sa globalité, mais il ne semble pas s'appuyer sur les lignes de force. Il constitue un point d'appel concurrentiel par rapport à un point d'appel existant. Il déstructure le paysage.

- Impact paysager marqué : Dans le périmètre proche et rapproché, la composition du projet est lisible et en cohérence avec la ligne de force du paysage. Dans le périmètre lointain, le projet est « remarqué », mais il est en cohérence avec les lignes de force et sans conflit avec l'image du territoire.

- Impact insignifiant : Dans le périmètre lointain, le projet est perçu comme un élément intégrant d'un paysage global. Dans le périmètre proche, il peut créer un nouveau point d'appel sans conflit d'échelle ni de concurrence avec un point d'appel existant. L'impact paysager est considéré insignifiant quand le projet est à l'échelle du territoire (autoroute, paysage openfield). Il contribue à renforcer les lignes de force qui organisent le territoire.

La co-visibilité avec le patrimoine et l'inter-visibilité entre le projet et tout autre élément de paysage sont des facteurs importants à prendre en compte dans l'analyse des impacts.

« La notion de « co-visibilité » est à réserver aux monuments historiques. Le terme d'« inter-visibilité » s'applique au cas général de visibilité entre une éolienne et un site patrimonial ou des éléments de paysage.

On parle de « co-visibilité » ou de « champ de visibilité » lorsqu'un édifice est au moins en partie dans les abords d'un monument historique et visible depuis lui ou en même temps que lui. Par conséquent la notion d'« inter-visibilité » entre éolienne et patrimoine, s'applique lorsque :

- l'éolienne est visible depuis le site patrimonial,
- le site patrimonial est visible depuis l'éolienne,
- le site patrimonial et l'éolienne sont visibles simultanément, dans le même champ de vision, …

et cela quelles que soient les distances d'éloignement de ces éléments de paysage et des points de vue. De manière plus générale, l'« inter-visibilité» s'établit entre les éoliennes et tout autre élément de paysage (village, forêt, point d'appel, arbre isolé, château d'eau, etc.). »[65]

6.8.1.1. Situation et caractéristiques des photomontages

Les points de vue choisis permettent d'apprécier l'impact visuel important, marqué, insignifiant ou absent du projet.

Il s'agit de points de vue identifiés dans l'analyse de l'état initial.

Les photomontages sont classés en fonction du périmètre, l'impact le plus important étant généralement observé dans le périmètre proche et rapproché.

Ils se situent donc à des points stratégiques (pas forcément plaisants) pour la perception visuelle :

- depuis les axes de déplacement importants (RD97, RD5, RD11, RD133) et la route touristique,
- en entrée ou sortie des agglomérations à proximité du projet
- perception d'un monument protégé depuis l'axe de déplacement principal ou l'espace public,
- perception depuis l'espace public à proximité d'un équipement, en situation favorable à une inter-visibilité
- perception depuis les belvédères créés par les franchissements de l'autoroute.

Une analyse détaillée des villages environnant permet d'évaluer la mutation de leur environnement.

Les photomontages ont été réalisés par la société DAO&Co, Ramonville St-Agne (31). Les photographies ont été réalisées avec un appareil de type Canon EOS 5D Mark III. Les photos sont prises avec une distance focale équivalente à la focale de 50 mm argentique, focale dite focale œil humain et ensuite assemblées en panoramique avec un angle de vue d'environ 180° en moyenne.

Les panoramiques ont été recadrés en général à un angle de vue de 120° ce qui correspond au champ visuel humain, c'est-à-dire l'espace perçu par les deux yeux en regardant droit devant et en restant immobile. De part et d'autre de cet angle, les éléments situés à la périphérie de la vision panoramique présentent une prégnance moindre.

Lorsque le projet n'est pas visible ou trop lointain, les éoliennes ont été ajouté sur la photo dans leur intégralité en surimpression.

65 Source : Guide de l'étude d'impact sur l'environnement des parcs éoliens, p106, 2010